



Révision du Plan Local d'Urbanisme



1.b Dossier d'examen en CDNPS

Article L151-27 du Code de l'urbanisme

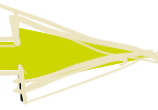
Arrêt

**Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 01 09 2025,
Le maire,**





1.b Dossier d'examen en CDNPS



Sommaire

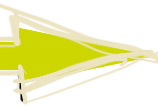


I. Contexte règlementaire	5
II. Protection des bois au PLU en vigueur	7
III. Projet de classement dans le cadre de la révision du PLU	9





1.b Dossier d'examen en CDNPS



I. Contexte réglementaire



I. Contexte réglementaire



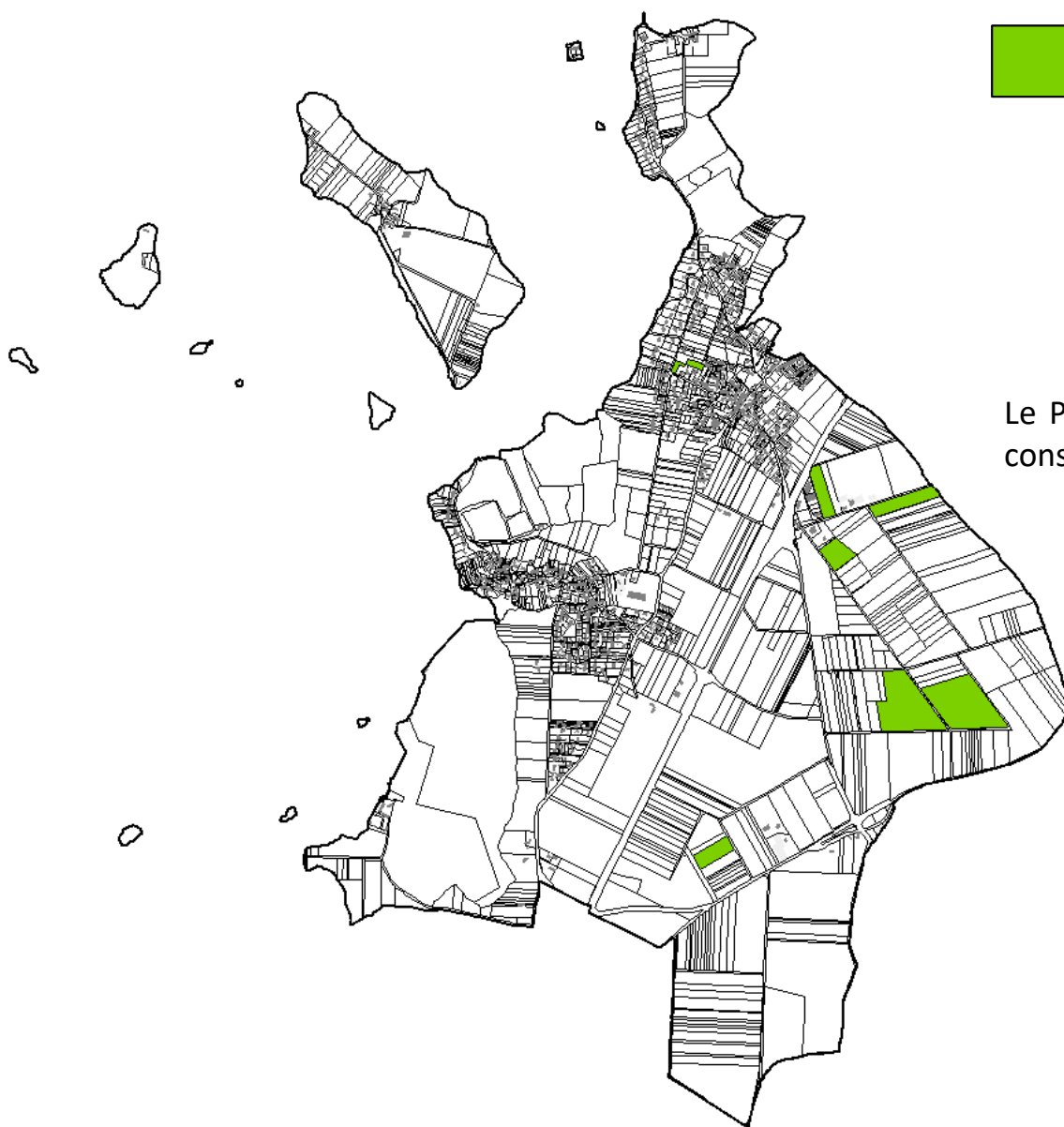
Article L121-27 du Code de l'Urbanisme : *Le plan local d'urbanisme classe en espaces boisés, au titre de l'article L. 113-1, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*



II. Protection des bois au PLU en vigueur

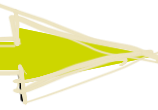


II. Protection des bois au PLU en vigueur



Bois protégés en E.B.C. au PLU en vigueur

Le PLU en vigueur protège **18,31** hectares de bois en EBC à conserver, soit 2,2% de la superficie communale.



III. Projet de classement dans le
cadre de la révision du PLU



III. Projet de classement



La proposition de classement prévoit le classement de :

➔ **31,7** hectares en Espaces Boisés Classés, soit une progression de **73,1%** par rapport au PLU en vigueur (+13,4ha)

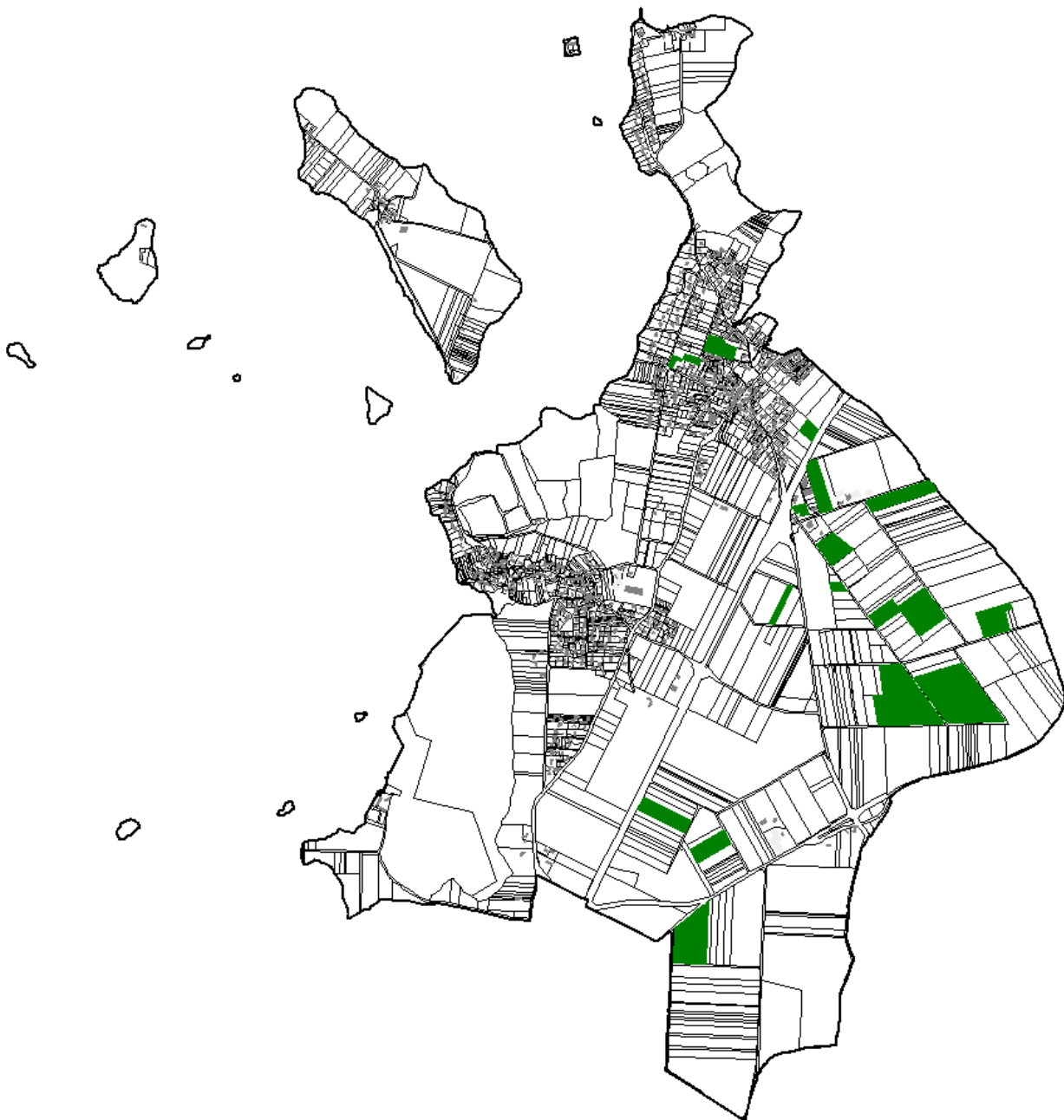
Toutefois, en parallèle des boisements à protéger, d'autres espaces pourraient présenter un intérêt fort du point de vue de la biodiversité. Il s'agit des landes, qui couvraient une surface importante de la Bretagne autrefois mais qui se retrouvent fortement réduites aujourd'hui. La cause au changement de pratiques agricoles, et surtout à l'enfrichement, les landes évoluant vers le climax, correspondant à un état boisé. Les landes accueillent une grande diversité, avec des espèces patrimoniales telles que l'engoulevent d'Europe, mais aussi des bruyères, asphodèles, ... Afin de préserver ces milieux, la Commune attend à ce stade les éléments du PNR pour adapter le cas échéant sa proposition de classement des bois en EBC, au bénéfice des landes pour une partie d'entre eux.



III. Projet de classement



 Projet de classement des bois en EBC dans le futur PLU





III. Projet de classement

